

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**Règlement no 383-2024 concernant la tarification des locations de salles et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012, 241-2013 et 273-2015)**

**Règlement no 384-2024 portant sur la gestion contractuelle**

**Règlement no 385-2024 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses à l'égard du directeur général, du directeur des travaux publics et du directeur du service en sécurité incendie et abrogeant le règlement no 318-2018**

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité [www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net).

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour de mars deux mille vingt-quatre (2024).**



Mireille Couture,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière